

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 30/11/2023

VOI.23.00.A02940

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE GENERAL SARRAIL

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A02117 en date du 30/08/2023
Vu la demande de l'entreprise PETIGNY CONSTRUCTION
Considérant L'avancement des travaux de réhabilitation d'immeuble RUE GENERAL SARRAIL

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.23.00.A02117 du 30/08/2023, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 30/01/2024.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 29 NOV. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



RESEARCH REPORT
NO. 100



1950

BY

ROBERT M. HARRIS

The following report was prepared under the direction of
Professor R. M. Harris, Department of Chemistry,
University of Chicago, Chicago, Illinois. It is published
as a research report of the Department of Chemistry,
University of Chicago, Chicago, Illinois.

CONTENTS

1. Introduction
2. Experimental
3. Results
4. Discussion
5. Conclusions

1950

ROBERT M. HARRIS
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
UNIVERSITY OF CHICAGO
CHICAGO, ILLINOIS